

Mardi 26 avril 2016 à 14 h

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(Mme la Ministre Tillieux)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Laurent HENQUET sur l'intervention de la Région wallonne dans le cadre du financement du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)

Jean-Luc CRUCKE sur le renforcement de la formation en prison

Marie-Françoise NICAISE sur la révision du catalogue de formations agréées dans le secteur des titres-services

Laurent HENQUET sur l'erreur du FOREm concernant des courriers de contrôle envoyés à des travailleurs

Magali DOCK sur les sessions d'informations sur les droits et obligations des demandeurs d'emplois

Valérie DE BUE sur une plateforme pour le travail étudiant

Pierre-Yves JEHOLET sur l'activation des demandeurs d'emploi

Marie-Françoise NICAISE sur le parcours d'intégration comme opportunité pour l'emploi en Wallonie

Laurent HENQUET sur les défis pour le secteur des titres-services

Yves EVRARD sur les ASBL innovantes en matière d'aide à la recherche d'emploi

Pierre-Yves JEHOLET sur la sanction des demandeurs d'emploi

Patricia POTIGNY sur la validation des compétences des primo-arrivants

Jenny BALTUS-MÖRES sur la semaine de la créativité "Make Wallonia"

Laurent HENQUET sur l'Intervention de la Région wallonne dans le cadre du financement du SFMQ.

Lors de l'examen par la Cour des Comptes du projet de décret contenant les budgets des recettes et des dépenses de la Communauté française pour l'année 2016, plusieurs éléments ont été mis en évidence en ce qui concerne le SFMQ. L'un d'eux concerne la problématique du cofinancement exercé par la CF, la COCOF et, bien sûr, la Région wallonne. En théorie, les coûts de fonctionnement du S.F.M.Q. sont répartis à concurrence de 45 % pour la Communauté française, 40 % pour la Région wallonne, 15 % pour la Commission communautaire française. Or, à l'analyse du budget initial 2016, les dotations en faveur du SFMQ sont de 140.000,00 € à charge de la RW ; 53.000,00 € pour la Cocof et ... nihil pour la CF !

Une autre critique émise par la Cour concerne l'intervention financière de la Région wallonne. En effet, sa participation se traduit par le versement d'une avance pendant l'exercice et d'un solde au cours de l'exercice suivant sur présentation de pièces justificatives. Ces modalités ont été désapprouvées, à maintes reprises, par la Cour mais demeurent toutefois inchangées à ce jour, alors que cette pratique est préjudiciable au SFMQ.

En effet, sur base des prévisions budgétaires et compte tenu des modalités de versement, le service court le risque de se retrouver dans une situation structurellement déficitaire dès l'exercice 2016, ce qui le mettra dans l'impossibilité d'honorer financièrement ses engagements juridiques. La trésorerie sera, de fait, inférieure aux crédits de liquidation si le solde de l'intervention 2016 de la Région est versé en 2017.

Monsieur le Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Y a-t-il eu un accord entre vous et la CF qui justifie la non participation de cette dernière aux dotations du SFMQ pour 2016 ?

Avez-vous l'intention de suivre les recommandations de la Cour en versant l'intégralité de l'intervention de la Région durant l'exercice en question ?

Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Deputé-Bourgmestre, à Madame Eliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur "Le renforcement de la formation en prison"

Le gouvernement wallon a approuvé, le 14 avril 2016, une note de la Ministre de l'Emploi relatives à de nouvelles mesures de formation en prison et à la sortie de la prison.

La Ministre peut-elle détailler la note, en expliquer les modalités et préciser les conditions d'application ?

Comment ces mesures ont-elles été élaborées ? Quelles sont les concertations qui ont été menées ? Quand et avec quels opérateurs ?

Quels sont les objectifs recherchés par la Ministre et les résultats attendus ?

Quel est actuellement le budget alloué à la formation en prison et quel est le budget complémentaire qui sera libéré ?

Marie-Françoise Nicaise sur la révision du catalogue de formations agréées dans le secteur des titres-services

Le système des titres-services, instauré en 2004 par le Fédéral et transféré aux Régions suite à la 6^{ème} réforme de l'État, occupe actuellement environ 40 000 aides-ménagers(ères) titres-services.

Le Forem, chargé de la gestion des formations agréées, s'est vu octroyé via le Fond de Formation une enveloppe de plus de deux millions d'euros. Il ressort que ce fond est sous-utilisé notamment parce que le catalogue de formations agréées ne répond plus aux besoins des travailleurs.

Parallèlement à ce constat, une étude menée par des chercheurs de l'UCL pointe le manque d'opportunité de carrière et d'évolution, avançant que ces postes ne constituent pas un tremplin vers un emploi de plus haut statut, que ce soit dans l'entreprise de titres-services ou ailleurs. Les chercheurs mettent en cause le manque de formation et de compétence.

Dans un de vos exposés, vous dites vouloir travailler sur la révision et l'actualisation du catalogue de formations agréées, en concertation avec le secteur, l'objectif étant de contribuer à élever le niveau de compétences des travailleurs. Vous entendiez, par-là, favoriser leur maintien et leur épanouissement dans l'emploi, mais également pour soutenir la mobilité professionnelle de ceux et celles qui y aspirent.

Madame la Ministre, où en êtes-vous dans la révision et l'actualisation de ce catalogue de formations ? Une concertation avec le secteur a-t-elle déjà eu lieu ? Dans la positive, quelles sont les pistes dégagées ? Quelles sont les formations à actualiser ? De nouvelles formations sont-elles envisagées ?

Le Forem est-il l'organisme qui se chargera du travail de révision du catalogue de formation ? Quel type d'évaluation avez-vous prévu quant à cette actualisation ? Un calendrier est-il déjà avancé quant à ce travail d'actualisation ? Quelles en seront les différentes étapes ?

Laurent HENQUET sur la bourde au FOREm : des courriers de contrôle envoyés à des travailleurs.

Plusieurs milliers de chômeurs viennent de recevoir une lettre du Forem pour leur demander de s'activer dans leur recherche d'emploi.

Problème : certains destinataires travaillent depuis un an. L'origine de la méprise est un échange de fichiers informatiques non triés, en provenance de l'ONEM.

En fait, lors de la régionalisation du contrôle des chômeurs, en janvier 2016, l'ONEM a transféré, en une seule fois, un grand flux de données informatiques, pour solde de tout compte.

Les fichiers contiennent les domiciles, les statuts et les antécédents de 380.000 personnes. Il s'agit de données brutes et les outils logiciels du Forem n'ont pas été dimensionnés pour trier cette masse d'informations.

Autre souci, le personnel est insuffisant. D'où, la décision d'envoyer quand même des lettres d'avertissement, sans attendre, au risque qu'elles arrivent à des destinataires non concernés.

Ce qui fut le cas ! Il y aurait entre 20.000 à 30.000 courriers mal adressés !

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Confirmez-vous cette mégarde ?

Combien de personnes exactement sont concernées ?

Comment expliquez-vous cette nouvelle faille ?

N'était-il pas possible d'anticiper ce transfert prévu par la sixième réforme de l'Etat en adaptant les logiciels et en prévoyant suffisamment de personnel pour assurer la transition ?

Quelle est la situation actuellement ? Le traitement des informations est-il désormais sous contrôle ?

Magali Dock sur la possibilité de mettre en place des sessions d'informations des droits et obligations aux demandeurs d'emplois dès leur inscription

Une initiative test a été mise en place par le VDAB qui consistait à comparer le degré de réussite dans la recherche d'emploi entre un groupe de demandeurs d'emplois participants à une séance d'informations concernant leurs droits et obligations directement après leur inscription, et un autre qui n'a reçu ces informations que 4 mois plus tard. Le résultat est que le premier groupe cité retrouve plus rapidement un emploi que ceux n'ayant pas les informations. Cette mesure permettrait à nos demandeurs d'emplois de rechercher rapidement et de manière appropriée, un emploi répondant à leurs aspirations. Le dynamisme de notre marché du travail ne s'en trouvera que renforcé.

Madame la Ministre, quels seront les dispositifs précis mis en place en Région wallonne pour des séances d'informations complètes, ciblées et rapidement disponibles ? Quel est votre agenda pour implémenter ces mesures ?

Valérie DE BUE sur une plateforme pour le travail étudiant

Une start-up a étendu ces derniers mois sa plate-forme de mise en relation entre étudiants candidats jobistes et employeurs à l'ensemble du pays. Comptant désormais 28.000 jeunes inscrits, la plate-forme réédite sa campagne www.summerjob2016.be pour mettre un maximum d'étudiants au travail cet été, avec des ambitions nettement revues à la hausse : alors qu'elle avait connecté 350 entreprises à plus de 1.000 étudiants au travers de 420 jobs l'année passée, la start-up vise cette année les 1.500 jobs pour environ 5.000 étudiants.

Cette volonté de mettre les jeunes au travail est une bonne chose quand on connaît parfois le décrochage des jeunes par rapport à l'emploi. On parle ici d'étudiants et non pas de demandeurs d'emploi mais l'organisation pourrait avoir un autre objectif. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour permettre à des demandeurs d'emploi de trouver un travail saisonnier?

Comment pourriez-vous utiliser cette initiative pour les jeunes demandeurs d'emploi en Wallonie? Quel partenariat pourriez-vous mettre en place?

Pierre-Yves Jeholet sur l'activation

L'activation connaîtrait d'importantes difficultés d'application. Le service du Forem aurait été noyé sous les demandes de cartes Activa dès la première semaine du mois de janvier 2016. Les effectifs en charge auraient alors été doublés, voire triplés, afin de résorber les retards d'octroi des cartes Activa.

Il semblerait également que le Forem ait changé de façon de faire par rapport à l'Onem : il a en effet envoyé des cartes Activa directement aux demandeurs d'emploi qui, bien que titulaire du droit, peuvent facilement les égarer ou ne pas les transmettre par oubli, empêchant l'employeur d'en bénéficier.

Aujourd'hui, les entreprises se plaignent d'être toujours en attente de cartes Activa depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ces manquements risquent de constituer des pertes financières conséquentes. En effet, tant que l'entreprise ne dispose pas de la carte Activa, elle ne peut effectuer de retenue sur la partie de salaire qui sera payée via l'activation par les organisations syndicales (essentiellement), et paient donc 100% du salaire. Lorsque le travailleur recevra le montant de l'activation une fois la carte activée, il devra rembourser l'employeur du trop-perçu.

Il apparaît évident que des problèmes seront à déplorer, que ce soit par négligence ou malhonnêteté. Bien que les bénéficiaires seront sanctionnés via les contributions, il y aura une perte financière pour les entreprises.

Autre aspect, il semblerait que le Forem n'était pas prêt en termes de flux de données avec l'Onem et que ce problème sera réglé après le 1^{er} juillet 2016, seulement...

- Madame la Ministre nous confirme-t-elle ces informations ?
- Avez-vous été alertées de ces graves problèmes ?
- Quelles sont les raisons de ces divers dysfonctionnements ?
- Comment améliorer la situation dans l'urgence ?
- Comment éviter la perte financière pour les entreprises ?

Marie-Françoise Nicaise sur le parcours d'intégration comme opportunité pour l'emploi en Wallonie ?

Le texte qui vise à rendre le parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants a été voté à l'unanimité le 12 avril dernier en commission du Parlement de Wallonie.

Malgré le retard, le vote de ce texte ayant été annoncé initialement pour le mois de Décembre, c'est une excellente nouvelle dont je me réjouis.

Dans le cadre de l'appel à projet relatif à la mise en place de ce parcours d'intégration obligatoire, il semble que la Région wallonne ait reçu pas moins de 221 dossiers d'opérateurs désireux de proposer leurs services en matière de cours de citoyenneté, cours de français, permanences juridiques et sociales, etc. Serait-il juste de supposer que la mise en place de ce parcours d'intégration représente une opportunité pour l'emploi, à l'heure où les chiffres démontrent une fois de plus le retard de la Wallonie en la matière, notamment la mise à l'emploi des jeunes ?

Il a été question de « tutorat » à destination des primo-arrivants, donnés par les aînés, en fin de carrière ou retraités. Cette solution a-t-elle été discutée en concertation avec votre collègue, le Ministre Prévôt ?

Laurent Henquet sur les défis à venir pour le secteur des titres-services.

La fédération sectorielle Federgon a récemment fait le point sur l'état de santé du secteur des titres-services. Elle fait état d'une progression de 4% du chiffre d'affaire l'an dernier. Le nombre de client a quant à lui progressé de 4,7% à l'échelle du pays mais seulement de 0,9% en Wallonie. On suppose que cette stagnation est la conséquence de l'abaissement de la déduction fiscale de 30% à 10%.

Ces chiffres encourageant occultent toutefois une autre réalité : la rentabilité des entreprises titres-services est sous pression et la marge bénéficiaire ne serait plus que de 4 cents par titre ! A cet égard, l'annonce de l'indexation à 100% de la valeur du titre en Wallonie est cruciale pour le secteur.

Selon Federgon, le premier obstacle de la régionalisation est franchi, mais les défis pour le secteur des titres-services restent énormes. C'est pourquoi la fédération sectorielle se permet trois propositions :

- La participation des employeurs au financement du système, en leur permettant d'accorder des titres-services à leurs employés, à l'instar de ce qui se fait pour les chèques repas ;
- L'extension des activités titres-services aux petits travaux ménagers et au jardinage ;
- La priorisation de la numérisation du dispositif.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Confirmez-vous l'indexation à 100% de la valeur du titre ? Si oui, quel est le document législatif ou réglementaire qui fixe cette mesure ?

Quel accueil réservez-vous aux trois propositions précitées ? Pouvez-vous faire le point pour chacune d'elles ?

Yves Evrard sur les asbl innovantes en matière d'aide à la recherche d'emploi.

En parallèle aux services offerts par le Forem, certaines asbl se sont créées pour aider différemment les personnes en recherche d'emploi. Basée sur la valorisation du potentiel humain, les méthodes d'accompagnement personnalisées des demandeurs d'emploi sont novatrices et axées sur l'humain, sur la communication et le dialogue.

Et cela fonctionne : les résultats sont probants. Les entreprises y trouvent visiblement un intérêt et font d'ailleurs de plus en plus appel à ces asbl en développant avec elles un véritable partenariat en termes de ressources humaines.

Dernièrement, l'une d'entre elles vient encore d'innover en proposant une formation « Cap entreprises » dans laquelle des entreprises jouent le rôle de « parrains » en finançant la formation des chercheurs d'emploi et en les aidant, par exemple, notamment à optimiser leur entretien d'embauche.

Madame la Ministre,

Je parle ici d'une expérience locale que je connais bien. Avez-vous connaissance d'autres asbl développant le même type de projets dans la Wallonie ?

Ces initiatives ont-elles les moyens de se développer ?

Ne serait-il pas utile de s'inspirer de ce modèle pour optimiser les aides à la recherche d'emploi ?

Les formations dispensées par ces asbl sont financées par le Forem, la Province, la Région ; toutefois, les enveloppes des aides à la formation n'augmentent pas et la recherche de financement reste pour ces asbl un souci majeur.

Ne serait-il pas judicieux de donner des moyens supplémentaires à ces asbl dynamiques et innovantes qui visiblement obtiennent des résultats ? Quelles sont les leviers qui pourraient être activés pour aider mieux encore ces structures ?

Pierre-Yves Jeholet sur la sanction des demandeurs d'emploi

Depuis le lancement du contrôle des chômeurs, combien d'évaluations négatives me Forem a-t-il comptabilisé ?

Parmi ces évaluations négatives, combien ont donné lieu à des avertissements et combien ont donné lieu à des sanctions financières ou à la perte de leur droit aux allocations ?

Quel pourcentage du nombre de contrôle ces chiffres représentent-ils ?

Pouvez-vous mettre ces chiffres en comparaison avec ceux de la même période en 2015 ?

Des recours ont-ils été introduits par des demandeurs d'emploi ayant eu un avertissement, des sanctions financières ou la perte de leur droit aux allocations ?

Sur quelle décision ont-ils débouché ?

Lors des entretiens qui suivent les évaluations négatives, quel est le statut de la personne qui auditionne les demandeurs d'emploi ?

Patricia POTIGNY sur la validation des compétences des primo-arrivants.

Les demandeurs d'emploi doivent fournir des attestations certifiant leurs aptitudes afin de pouvoir participer à telle ou telle formation.

Cependant, le « trajet vers l'emploi », dispositif d'insertion pour les primo-arrivants, leur proposera, après une évaluation socio-professionnelle, divers soutiens que ce soit en termes de modules de formation qualifiante, de validation des compétences ou de recherche d'emploi.

Pourriez-vous, dès lors, m'indiquer comment procède le Forem afin de déterminer pour les primo-arrivants le niveau d'études permettant de donner accès à des modules de formation qualifiante ?

En effet, la reconnaissance officielle des diplômes des demandeurs d'emploi « primo-arrivants » n'est pas aisée, étant donné le parcours cauchemardesque que bon nombre ont vécu.

En effet, comme le soulignait une note de votre cabinet reprise dans un article de La Libre du 3 mars, même si « de nombreux professionnels en contact avec les publics depuis leur arrivée en Belgique témoignent du bon niveau de qualification des migrants, (...), il n'existe aucune information précise et objective sur le sujet".

Dès lors, quelles sont les consignes que vous avez délivrées afin d'assurer efficacement le trajet pour l'emploi des primo-arrivants d'une part et d'autre part afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats demandeurs d'emploi quel qu'ils soient.

Par ailleurs, pourriez-vous nous expliquer concrètement où en est la mise en place des procédures de validation et de reconnaissance? Où en est la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Jenny Baltus-Möres sur « Make Wallonia »

La semaine du 17 au 23 avril avait lieu la semaine « Make Wallonia » organisée par Creative Wallonia, un programme cadre de la Région wallonne. « Sept jours dans sept villes wallonnes pour créer la Wallonie de demain » était le slogan. Le but était donc de rassembler des personnes de tous les secteurs possibles et de créer ensemble des scénarios potentiels pour la Wallonie de 2040 et d'élaborer des projets afin d'améliorer certains aspects dans des secteurs différents, comme par exemple l'entrepreneuriat et la formation. Le 14 avril il y avait de plus une journée thématique de "Creative Wallonia" au sein de notre Parlement.

Madame la Ministre en ce qui concerne vos compétences, connaissez-vous les résultats et les idées concrètes qui ont été développées lors de cette journée thématique? Y-a-t-il des idées qui vous semblent encourageantes pour le futur de l'emploi et la formation en Wallonie et que vous pourriez développer ? Lesquelles ?

Une proposition de l'atelier "Entrepreneuriat" était (juste par exemple) la création d'un pôle d'observation pour les nouveaux métiers. Ce pôle pourrait s'occuper également de la promotion de ces nouveaux métiers et donner de l'orientation pour la formation. Quelle est votre attitude vis-à-vis de cette proposition?